

Image not found or type unknown



Annuler donation patage

Par **domimart**, le **24/02/2021** à **14:33**

Bonjour,

Ma belle famille ont eu 6 enfants. En 2002, les parents on fait des donations partages, en présence de leurs 6 enfants.

Cependant un héritier a eu par anticipation un terrain de 1.5 a et les 5 autres ont eu un appartement qui vient d'être vendu en décembre 2020 pour un prix de 235 000 euros.

Aujourd'hui le terrain situé à GAP, vaut 100 euros le m2.

Le dernier parent étant décédé en juillet 2012, mon mari a-t-il la possibilité d'intenter une action pour faire annuler les donations ?

Merci de votre réponse